

## Incendie mortel dans un HLM : Il faut mettre fin aux deux classes d'aînés hébergés

**Montréal, 11 janvier 2017** – L'incendie mortel survenu le 2 janvier dernier dans une résidence du quartier Villeray administrée par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) soulève de l'inquiétude chez les usagers et les aînés du Québec. C'est pourquoi le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) et l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) unissent leur voix afin d'amorcer une réflexion sur le logement social pour aînés au Québec.

En effet, le Québec est à un point tournant dans l'offre d'hébergement pour les aînés. Les défis liés au vieillissement de la population se conjuguent à la réalité des faibles revenus de retraite. Ainsi, de plus en plus d'aînés à revenus faibles ou modestes choisissent de vivre dans des logements à prix modique (HLM) malgré le fait que le niveau de sécurité et de services dont ils ont besoin ne soit pas toujours au rendez-vous. Toutefois, les HLM ne sont pas à blâmer pour cette problématique. Sur le terrain, ce sont des ressources considérables pour des personnes vulnérables qui sont délaissées par le gouvernement qui ne respecte pas son principe de responsabilité populationnelle.

« Les HLM se développent par défaut comme des résidences pour aînés sans qu'on les aide à atteindre les mêmes critères de sécurité ou de services de santé prévus pour une population vieillissante. Actuellement, le gouvernement se met la tête dans le sable en ne réalisant pas l'ampleur de la situation. Il doit prendre ses responsabilités et s'assurer que chaque personne âgée puisse vivre dignement dans un milieu sécuritaire, peu importe où elle choisit de vivre », affirme monsieur Pierre Blain, directeur général du RPCU.

Il existe actuellement un flou sur ce qu'implique être une résidence pour aînés. Durant les travaux ayant mené à la certification des résidences privées, le gouvernement a négligé d'inclure plusieurs types d'hébergement en croissance et qui accueillent aujourd'hui des personnes âgées. Les aînés qui résident dans les logements à prix modique sont soumis aux mêmes risques de perte d'autonomie que ceux en résidence privée certifiée. La personne qui signe un bail en HLM ne peut pas nécessairement prévoir son état de santé au fil des ans. Ainsi, son état de santé est susceptible de se dégrader alors que son milieu d'habitation n'est pas adapté pour répondre adéquatement à ses besoins grandissants.

« Ce n'est pas parce qu'une personne aînée est à faible revenu qu'elle doit vivre dans un environnement moins sécuritaire. On est en train d'en échapper plusieurs dans les loyers à prix modique, comme si ces personnes devenaient isolées du système de santé, alors qu'on sait très bien que plusieurs d'entre elles sont en perte d'autonomie et y vivent sans qu'on puisse faire le suivi adéquat de leurs besoins. Insidieusement, il se crée deux catégories d'aînés, ceux qui ont les moyens de se payer les services et ceux qui ne le peuvent pas », se désole madame Judith Gagnon, présidente de l'AQDR.

Le RPCU et l'AQDR enjoignent au gouvernement du Québec de tenir compte de la nouvelle réalité des aînés. Selon le Rapport 2016 sur les résidences pour personnes âgées de la Société

canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), au Québec, le pourcentage de personnes de 75 ans et plus ayant choisi une résidence pour aînés comme domicile est de 18,4 %. Ce qui signifie que plus de 80 % des aînés du Québec vivent à domicile ou résident dans d'autres formes d'habitation, telles que les HLM. Seulement à Montréal, un peu plus de la moitié des logements du parc HLM de l'OMHM est destinée à des personnes de 60 ans et plus. Parmi ces 13 000 résidents aînés, plus de 20 % sont âgés de 80 ans et plus.

Comme société, nous avons le devoir de nous occuper de la population vieillissante, peu importe où elle vit. Il faut toutefois nous assurer d'investir dans la sécurité et dans les services sans refiler la facture aux aînés à faible revenu et sans imposer indument le fardeau à un réseau ayant une vocation sociale. C'est en ce sens qu'il faudra faire un effort supplémentaire. Peut-être qu'une partie de la solution réside dans le surplus de 2,2 milliards \$ annoncé par le gouvernement lors de la dernière mise à jour économique.

### **À propos du RPCU**

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Le RPCU défend également les droits des personnes aînées et des jeunes.

### **À propos de l'AQDR**

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) a pour mission exclusive la défense collective des droits culturels, économiques, politiques et sociaux des personnes à la retraite. Elle compte près de 25 000 membres regroupés en 42 sections locales.